Commune de Manonville

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2019

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, LECOMTE Nicolas, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Excusés : GUENSER Michel et LEMOY Odile

DECISIONS

■ Le conseil a émis un avis défavorable à la location de la parcelle ZA 23 et du chemin dit « du Meçon » ZA 22 à Madame LAGARDE et Monsieur CIRIK. Il décide que le chemin soit rendu à la circulation dans sa totalité.

■ Le conseil refuse que l'encaissement des recettes de bois soit fait par l'ONF, il souhaite que cet encaissement soit toujours réalisé par la Trésorerie de Thiaucourt.

■ Le conseil décide d'adhérer à la Société Publique Locale par l'intermédiaire du centre de gestion de Meurthe et Moselle pour bénéficier des prestations à tarifs attractifs dans les domaines tels que l'archivage, la prévention des risques professionnels, l'hygiène et la sécurité, la médecine préventive, le RGPD, l'assurance des risques statutaires ou l'accompagnement dans le recrutement. Le montant de la souscription d'une part sociale s'élève à 100,00 €.

■ Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes d'immeubles situés :

- 38, rue Saint Laurent
- 16, rue Saint Laurent
- 6, rue Saint Laurent
- 43, rue Saint Laurent.

■ Le conseil accepte le devis de MT Services pour le fauchage de la route de Martincourt et celle de Minorville d'un montant de 831,48 € HT.

INFORMATIONS

■ Feu de la St Jean

Le feu de la St Jean aura lieu le samedi 22 juin avec la participation de la Manonvilloise. Un apéritif sera offert par la commune à 19h30. Repas tiré du sac, barbecue et buvette seront mis à disposition par la Manonvilloise.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour le montage du feu. Rendez-vous à 8h00 salle des Chapelines. Une fois le feu installé, un apéritif sera partagé.

■14 juillet

La Municipalité invite la population à l'apéritif dimanche 14 juillet à 11h30 à la salle des Chapelines. Il sera remis aux jeunes qui ont atteint la majorité le livret du citoyen. Les enfants passant en 6ème recevront une calculette ou un dictionnaire.

■ En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 28 juin au 5 juillet inclus et le 9 août 2019.

■ Les jeunes de 16 ans ou qui atteindront cet âge entre le 1er juillet et le 30 septembre 2019 doivent se faire recenser en mairie, munis du livret de famille de leurs parents.

Manonville le 4 juin 2019
Le Maire,
Patrick THIERY

mairiedemanonville2@wanadoo.fr ☎ 03 83 23 19 42 http://www.manonville.mairie54.fr/
✉ 1, rue du colombier - 54385 MANONVILLE **ouverture au public** : le vendredi de 17h00 à 19h00